Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20260605-2026036-DE

MAIRIE DE LA DOMINELAIS

35390 ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-036

Nombre de Conseillers :
en exercice 15
présents 14
votants 14 + 1 pouvoir
pour 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1er juin 2026

PRESENTS : Mr BERTON – Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS – Mme LEMOINE – Mr HAMON - Mme CHOQUET – Mr BELLEIL - Mr CHIFFOLEAU – Mme GAGEOT – Mr MONVOISIN – Mme MEROT – Mme BOSSARD – Mr PEU – Mr JAHENY

ABSENTS : Mme GUINARD a donné procuration à Mme LEMOINE

Mme MORICEAU a été élue secrétaire

Objet : Sénatoriales : élection des délégués et suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Mr HAMON – Mme CHOQUET - Mr JAHENY - Mr PEU
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :
Liste : Mme MORICEAU Marie-Françoise

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20260605-2026036-DE

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
(15 conseillers municipaux concernés : 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :
- ***liste*** Mme MORICEAU Marie-Françoise : 15 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste Mme MORICEAU Marie-Françoise : 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants
NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

- De 9 000 habitants à 30 799 habitants : les conseillers municipaux, qui sont tous délégués de droit, n'élisent que des suppléants, selon le même mode de scrutin.
- Au-dessus de 30 800 habitants : les conseillers municipaux, tous délégués de droit, élisent des délégués de droit « supplémentaires » et des suppléants, selon les mêmes modalités.

M le maire proclame les résultats définitifs :
Liste Mme MORICEAU Marie-Françoise : 3 sièges

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

Le Maire,

Jean-Éric BERTON

MAIRIE de LA DOMINELAIS
35 (Ille-et-Vilaine)